



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU LUNDI 30 NOVEMBRE 2009

Délibération n° 09/31 relative à l'attribution de subventions en faveur des groupements de commerçants - artisans des Landes

L'Assemblée Générale de la Chambre de commerce et d'industrie des Landes, valablement réunie le lundi 30 novembre 2009

sur proposition du Président,

DECIDE

la poursuite de sa politique de soutien aux Groupements de commerçants et artisans landais et attribue

- une subvention de 1 000 € pour l'Association Daxatou pour l'organisation d'une animation commerciale lors des fêtes de Noël 2009 ;
- une subvention de 500 € pour l'Association Daxatou pour l'organisation d'une animation commerciale « Les Artisans de Noël 2009 » ;
- une subvention de 1 000 € pour l'Association des Commerçants et Artisans de Montois pour la réalisation d'un chéquier privilège 2009 ;
- une subvention de 1 000 € pour l'Association des Commerçants et Artisans de Montois pour les opérations de communication lors des foires et braderies 2009 ;
- une subvention de 500 € pour l'Association des Commerçants et Artisans de Montois pour l'organisation du Marché de Noël 2009 ;
- une subvention de 1 000 € pour l'Association des Commerçants et Artisans de Parentis-en-Born pour l'organisation d'une animation commerciale lors des fêtes de Noël 2009 ;
- une subvention de 500 € pour l'Association des Commerçants et Artisans de Saint-Vincent-de-Tyrosse pour l'organisation d'une animation commerciale lors des fêtes de Noël 2009 ;
- une subvention de 1 000 € pour l'Association des Commerçants et Artisans de Tartas pour l'organisation de l'élection de Miss Landes 2009 ;
- une subvention de 1 000 € pour l'Association des Commerçants et Artisans d'Hagetmau pour l'organisation de la Quinzaine commerciale de Noël 2009 ;
- une subvention de 1 000 € pour l'Association Technocom de Biscarrosse pour l'organisation d'un marché de Noël 2009 ;
- une subvention de 1 000 € pour l'Association Différence Hossegor pour l'organisation de l'animation « Hossegor en Fêtes 2009 » ;

- une subvention de 500 € pour l'Association des Commerçants et Artisans de Soustons plage pour l'organisation de marchés nocturnes et animations estivales 2009 ;
- une subvention de 500 € pour l'Association des Commerçants et Artisans de Mugron pour l'organisation de la quinzaine commerciale des fêtes de fin d'année 2009 ;
- une subvention de 500 € pour l'Association des Commerçants et Artisans de Morcenx pour l'organisation d'une quinzaine commerciale de Noël 2009 ;
- une subvention de 500 € pour l'Association des Commerçants et Artisans de Mimizan pour l'organisation de la quinzaine commerciale de Noël 2009 ;
- une subvention de 1 000 € pour l'Association Différence Hossegor pour la réalisation d'un magazine « L'œil d'Hossegor » destiné à tous les commerçants et adhérents de la commune ;
- une subvention de 500 € pour l'Association EspaceCommerce de Dax pour l'organisation d'un défilé de mode ;
- une subvention de 500 € pour l'Association des Commerçants et Artisans de Villeneuve-de-Marsan pour l'organisation de la quinzaine commerciale de Noël 2009 ;
- une subvention de 500 € pour l'Association Commerce et Artisanat Aire 2000 pour l'organisation de la quinzaine commerciale de Noël 2009 ;
- une subvention de 1 000 € pour l'Union des commerçants ville, mer et port de Capbreton pour l'organisation d'une opération commerciale lors des fêtes de fin d'année 2009 ;
- une subvention de 500 € pour l'Association des Commerçants et Artisans de Léon pour l'organisation de la quinzaine commerciale de Noël 2009 ;
- une subvention de 1 000 € pour l'Association des Commerçants, artisans, industriels et professions libérales de Saint-Sever pour l'organisation d'animations pour les fêtes de Noël 2009 ;
- une subvention de 500 € pour l'Association des Commerçants, Artisans et Professions Libérales de Soustons pour l'organisation du Marché de Noël 2009 ;
- une subvention de 1 000 € pour l'Association des Commerçants, Artisans et Professions Libérales de Soustons pour l'organisation du 5^{ème} salon automobile de la Côte d'Argent .

Voix pour : 24

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait à Mont-de-Marsan, le 30 novembre 2009

Le Président,

Philippe SIMON